



Le pire n'est jamais certain. Une telle affirmation pourrait ressembler à de l'inconscience, voire du cynisme, lorsque l'on évoque la triple catastrophe qui a affligé le Japon le 11 mars 2011.



Tout d'abord, un séisme de magnitude 9, ampleur record dans les annales d'un pays pourtant souvent éprouvé par le fracas des plaques tectoniques, se produit à 130 km des côtes Nord-Est.

Ensuite, l'onde sous-marine a provoqué un tsunami d'une puissance telle que la vague qui a touché le littoral dépassait une hauteur de 15 mètres et a balayé des villages entiers en ôtant la vie à plus de 20 000 personnes. Enfin, les murs d'enceinte de la centrale nucléaire de Fukushima n'étaient pas suffisamment élevés, la submersion des réacteurs et des systèmes de refroidissement ont conduit à un accident nucléaire majeur. Outre le bilan humain dramatique, les dégâts matériels furent également impressionnants : 900 000 bâtiments détruits, des pertes évaluées à 3,5 % du PIB et l'arrêt de la quasi-totalité de la production électrique d'origine nucléaire, qui avoisinait 30 % de la production électrique totale à l'époque. Pourtant la région du Tokai, première zone économique du pays et englobant la conurbation de Tokyo, ne pouvait être privée d'électricité sur le long terme. La question de la poursuite des activités de TEPCO (Tokyo Electric Power, producteur d'électricité de l'ensemble de la région) s'est alors rapidement posée.



SOPHIE NIVOIX,
SPÉCIALISTE
EN FINANCE

¹ Sophie Nivoix et Serge Rey, 2018, "TEPCO après Fukushima: résistance ou résilience?", in Japon Pluriel 12, coordonné par Julien Bouvard et Cléa Patin, Editions Picquier, p.645-660.

² Sophie Nivoix et Serge Rey, 2017, "La catastrophe de Fukushima en 2011: quelles conséquences financières et boursières?", in Japon pluriel 11, coordonné par David-Antoine Malinas et Julien Martine, Editions Picquier, p.355-366.

La survie de TEPCO

Non seulement TEPCO ne pouvait plus fournir assez d'électricité pour répondre à la demande, mais les coûts de démantèlement et de décontamination du site de Fukushima auxquels s'ajoutent les dédommagements à verser aux victimes dépassaient de loin ses capacités financières et menaçaient son existence¹. Plusieurs scénarii se profilait alors :

1. la cessation d'activité de TEPCO avec un problème d'approvisionnement en électricité pour près de 30% du pays et de lourdes pertes pour les actionnaires de la firme,
2. la poursuite de l'activité et son financement par une taxe spéciale, avec un risque d'impopularité pour le gouvernement,
3. la poursuite de l'activité sous tutelle de l'État avec création d'un fonds d'indemnisation des victimes.

C'est cette dernière solution qui fut adoptée en août 2011, afin d'atténuer autant que possible les conséquences à long terme d'un drame dont la responsabilité incombe essentiellement aux forces de la nature. Au désastre humain dû à court terme au séisme, au tsunami et à l'accident nucléaire, ne se sont donc finalement pas ajoutées de catastrophes supplémentaires sur le plan industriel, économique et financier à plus longue échéance.

« Arbitrer entre plusieurs types de risques et opter pour le moindre. »

S'agissant du secteur de la production électrique au Japon, les 9 autres firmes, en charge des 9 autres grandes régions (potentiellement exposées aux mêmes risques) ont également été fortement impactées par l'onde de choc. Ainsi, en 2011 elles ont dû arrêter leurs activités nucléaires, construire elles aussi des murs de protection plus élevés, importer des énergies fossiles, et faire face à la défiance des marchés financiers².

Les risques de la dépendance énergétique

Toutefois, à long terme ressurgit le problème de la dépendance énergétique du Japon, qui dépasse 90 % malgré sa production d'énergie solaire et éolienne. Le pays ne pouvant se résoudre à recourir massivement au charbon, pour des raisons environnementales liées aux émissions de CO₂, ni au pétrole ou au gaz, pour des raisons de coût et de géopolitique comme l'a récemment montré la guerre en Ukraine, ni même aux énergies renouvelables, pour cause de disponibilité insuffisante : il a été décidé, moins de 10 ans après Fukushima, de relancer les centrales nucléaires. Afin de conserver un minimum d'autonomie stratégique face à ses puissants voisins, l'archipel doit donc arbitrer entre plusieurs types de risques et opter pour le moindre. En d'autres termes, électricité fait loi !